

# JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISSANT TOUS LES MOIS

VOL. XIII

MONTREAL, MARS 1895

No 11

## SOMMAIRE.

**ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS :** Erection de municipalités scolaires — Nominations diverses, etc.— Association pharmaceutique de la province de Québec, séance du 3 janvier dernier—109e conférence de l'Association des Instituteurs en rapport avec l'École Normale Laval. — **PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT :** Composition : *Un honnête ouvrier*—Leçon de choses : *Les dents*—Dictées d'orthographe usuelle—Phrases à corriger—Exercices de calcul—Réduction des fractions à la même différence de leurs termes.— **LECTURE POUR TOUS :** L'Instruction des filles—L'agriculture—Hygiène des yeux et de la vue—Curiosité scientifique — Géographie : *L'empire de Chine, Le Domaine canadien*—Histoire : *Invention de la poudre à canon*—Variétés—Pensées diverses.— **BIBLIOGRAPHIE :** Publications reçues. — **CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — ANNONCES.**

## ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

#### *Avis d'érection de municipalité scolaire.*

Ériger le canton Laure, dans le comté de Québec, en municipalité, pour les fins scolaires, sous le nom de "Municipalité pour le canton Laure."

Pour prendre effet le 1er de juillet 1895.

GEDEON OUMET,  
Surintendant.

Québec, 4 janvier 1893.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 8 janvier courant (1895), de détacher de la municipalité de l'Île Coffin, comté de Gaspé,

les lots Nos 37, 38, 39, 40, 41, 42, 44 et 45, et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de la "Grosse-Île," dans le même comté.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1895).—*Gazette officielle*, 12 janvier dernier.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 25 janvier dernier (1895), de détacher de la municipalité scolaire de Saint-Anselme, dans le comté de Dorchester, les lots Nos 372, 373, 374 et 375 du cadastre de la paroisse de Saint-Anselme, pour les annexer à celle de Saint-Gervais, dans le comté de Bellechasse, pour les fins scolaires. Ces lots sont actuellement la propriété de George Bilodeau.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1895).—*Gazette officielle*, 2 février dernier.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

#### *Avis de demande d'érection de municipalités scolaires.*

Détacher de la municipalité scolaire de la paroisse de Saint-Zotique, dans le comté de Soulanges, tout le territoire formant la municipalité rurale du village de Saint-Zotique, tel que décrit dans la proclamation du neuf novembre 1853, et aussi les lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, du cadastre de la dite paroisse Saint-Zotique, et ériger les dits lots et le dit village, en municipalité scolaire, sous le nom de "Village du Coteau-Landing," dans le comté de Soulanges.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1895).

GEDEON OUMET,  
Surintendant.

Québec, 31 janvier 1895.